



# Communauté de Communes Cœur de Garonne

Siège social – Maison du Campet - 31, Promenade du Campet –  
31220 CAZÈRES-SUR-GARONNE

**Direction environnement et Cadre de vie**

Maison des Pyrénées - 136, Route de Pouy de Touges - 31430 LE FOUSSERET

Tél : 05 61 97 93 92 - [k.ribet@cc-coeurdegaronne.fr](mailto:k.ribet@cc-coeurdegaronne.fr)

## ARRÊTÉ DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES GYMNASES (ERP type X) N° 2021-ES-002 en date du 02/04/2021

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne  
(Haute-Garonne)

Vu le Décret n°2021-308 du 23/03/2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

### ARRÊTE

**Article 1° /** Conformément aux dernières mesures gouvernementales concernant la propagation du virus COVID-19 sur le territoire national, l'ensemble des ERP de type X (gymnases) gérés par la Communauté de communes Cœur de Garonne et situés sur les communes de Cazères sur Garonne, Le Fousseret, Lherm et Rieumes seront fermés au public à compter du **SAMEDI 3 AVRIL 2021 MINUIT et ce jusqu'à nouvel ordre.**

*Extrait décret n°2020-1310 du 29/10/20 - Article 42*

*Modifié par Décret n°2021-308 du 23 mars 2021 - art. 2*

*I. Les établissements relevant des catégories mentionnées par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation figurant ci-après ne peuvent accueillir du public :*

*1° Etablissements de type X (gymnases...): Etablissements sportifs couverts*

*2° Etablissements de type PA (stades) : Etablissements de plein air, à l'exception de ceux au sein desquels est pratiquée la pêche en eau douce.*

**Article 2°/** Le présent arrêté sera transmis aux associations, à l'ensemble des établissements scolaires, affiché dans les mairies ainsi qu'à l'entrée de chaque gymnase.

Fait au Fousseret, le 02/04/2021

Le Directeur Général des Services Techniques,  
Thierry de CHASTEIGNER

